

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 26 mai 2010

### **OBJET**

#### **de la Délibération**

\*\*\*\*\*

### **CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE A KEROSTIN ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

#### **Date de convocation du Conseil Municipal**

20 mai 2010

**Date d'affichage** : 20 mai 2010

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Melle ORINEL

#### **Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

#### **Absents ayant donné pouvoir**

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

M. LE BARON à M. MARCHAND

Mme LE DOARE à Mme GREZE

Mme GUEGAN à M. PERESSE

# **CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE A KEROSTIN ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

## **Rapport de Henri LE DORZE**

L'implantation de nouvelles constructions dans la Zone Naa de Kerostin, implique de créer une nouvelle voie publique en transformant le chemin rural en une voie structurante adaptée aux contraintes du trafic engendré par la construction des logements prévus et de dimensionner les réseaux en conséquences.

Afin de réaliser ces travaux, une consultation par appel d'offres ouvert a été lancée le 12 mars 2010, publiée au BOAMP le 17 mars 2010. La date de remise des offres a été fixée au 30 avril 2010.

25 dossiers ont été retirés et 22 offres sont parvenues dans les délais impartis : 10 pour le lot 1 voirie et réseaux eaux pluviales et 11 pour le lot 2 réseaux divers

Les dossiers étant complets tous ont été déclarés recevables.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 07 mai pour l'attribution . Elle a pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par Serge LIZIARD, Maître d'œuvre de l'opération.

Le règlement de la consultation annonçait que le jugement des offres se ferait sur le critère unique du prix le plus bas.

Après délibération, la commission a décidé :

Lot 1 – estimation de 127 230.48 € TTC

De retenir l'offre de BRULE et WEICKERT d'un montant de 59 850 € HT soit 71 580.60 € TTC

Lot 2 – estimation de 151 987.68 € TTC

De retenir l'offre de GARCZYNSKI et TRAPLOIR d'un montant de 88 848.25 € HT soit 106 262.51 € TTC.

Sur ce lot, l'offre la moins disante était celle de BRULE et WEICKERT mais l'entreprise ne présente aucun certificat de capacité pour la fourniture et pose de poste de refoulement ni pour la construction de réseau d'eau potable.

### **Nous vous proposons :**

- De retenir les offres proposées par la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 27 mai 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**